

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 04 JUIN 2023

Présents : Evelyne ROUX Maire, Sonia JEAN Adjointe, Patrick MARSAC, Julien MARIETTA TONDIN, Xavier OTERO, Olivia DUBREUIL, Hervé ROGATION, Marie-Christine BAZINE, Christophe BESSON, Jean-Claude PINAULT, Hervé SPEYBROEK

Excusés : Olivier LESERNE pouvoir à Evelyne ROUX

Secrétaire de séance : Sonia JEAN

FONCTIONNEMENT :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 FEVRIER 2023

Le compte rendu de la séance du conseil du 22 février 2023 a été adressé par mail aux conseillers municipaux.

Madame le Maire leur demande s'ils ont des observations sur ce compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 MARS 2023

Le compte rendu de la séance du conseil du 29 mars 2023 a été adressé par mail aux conseillers municipaux.

Madame le Maire leur demande s'ils ont des observations sur ce compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES :

M57 Fongibilité des crédits budgétaires

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la précédente délibération en date du 7 juillet 2022 a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023. Possibilité est donnée au conseil municipal de déléguer à l'exécutif, l'autorisation de procéder, dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

L'autorisation de procéder à ces virements de crédits doit être donnée, chaque année, lors du vote du budget. Ces mouvements feront l'objet d'une communication au conseil municipal lors de la prochaine réunion suivant la décision.

Adopté à l'unanimité.

Convention Mayac et Saint Vincent

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de proposer une convention aux communes de MAYAC et de SAINT VINCENT SUR L'ISLE afin de fixer leur participation financière aux frais de fonctionnement de notre école.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26/11 /2019 fixant la participation de ces communes pour l'année 2019, Mme le Maire propose pour l'année 2023 d'appliquer le même tarif soit 900 euros par enfant.

Adoptés à l'unanimité.

Remboursement de frais

Il est exposé aux membres du conseil municipal qu'en prévision de la préparation d'octobre rose madame le Maire a eu l'occasion de négocier l'achat d'un lot de papillons. Elle a réglé la facture auprès du magasin selon le ticket faisant foi (102.48€) et annexé à la présente.

Il est proposé de rembourser cent deux euros et 48 centimes à madame le Maire.

Adopté à l'unanimité.

Demande de fonds de solidarité – bonus écologique du Grand Périgueux

Vu le projet de remplacement des systèmes de chauffage de l'école,

Vu l'étude énergétique du SDE 24,

Considérant le coût du projet estimé à 26 755,00€ HT,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant	%
Etat - DETR/DSIL	5 351,00€	20
Département de la Dordogne	6 689,00€	25
Grand Périgueux – Bonus écologique	7 224,00€	27
Autofinancement	7 491,00€	28
TOTAL	26 755,00€	100

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer les associations auxquelles il sera versé une subvention en 2023 et d'en fixer le montant.

Elle propose le tableau suivant :

ACPS	350.00 €
Amicale laïque	350.00 €
Anciens combattants	100.00 €
FNACA	100.00 €
Secours Catholique	120.00 €
Secours Populaire	120.00 €
ADRA	100.00 €
ANACR	100.00 €

Adopté à l'unanimité.

Subventions obtenues

Depuis le vote du budget, les subventions que nous avons prévues ont été confirmées :

Conseil départemental :

- Pour le magasin de producteurs, il a été attribué la somme espérée de 72 034 euros
- Pour la mise aux normes du chauffage de l'école et la création d'un îlot de fraîcheur attendu 15 000 euros attribué 22 488.99 euros.
- Pour la rénovation de la toiture de la mairie, attendu et attribué 7.930 euros,
- Pour la création d'une rue, attendu 15 000 et attribué 23.221.77 euros.

Fonds vert

- Rénovation de l'éclairage public rue du stade, il a été attribué au titre du fonds vert la somme de **4 395.83 euros**.

DETR : l'état n'a pas encore fait la répartition 2023.

Conseil régional : Il a été attribué la somme de 48 926,45 pour le magasin de producteur

Adopté à l'unanimité.

Achat de véhicule

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'investir dans un véhicule car notre parc étant très ancien, il conviendrait de le renouveler. Elle est mandatée pour étudier la meilleure solution parmi les offres qui lui seront proposées.

Adopté à l'unanimité.

DON

Il est exposé aux membres du conseil municipal qu'une administrée a déposé au secrétariat de la mairie par chèque, un don de vingt-deux euros.

Madame le Maire propose de l'accepter

Adopté à l'unanimité.

TARIFS CAUTION POUR PRÊT DE MATERIEL POUR LA HALLE ET LES PARTICULIERS

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé lors de précédentes réunions d'établir le montant d'une caution, le prêt de matériel étant fait à titre gracieux lors de la location de matériel pour la halle et les particuliers.

Il est proposé la grille de tarif suivante :

PRET DE MATERIEL POUR LA HALLE - TARIFS CAUTION

HALLE et/ ou pour les particuliers

LISTE DU MATERIEL	QT	VALEUR DU MATERIEL prêté	CAUTION UNITAIRE	QUANTITE LOUEE	PRIX CAUTION
Plateaux bois tréteaux	8	15.00 €	10.00 €		
banc bois pour plateau bois	15	160.00 €	80.00 €		
table slim - (réservé aux associations seulement)	19	150.00 €	150.00 €		

banc pour rectangulaire - (réservé aux associations seulement)	40	160.00 €	160.00 €		
Chaise -	120	5.00 €	5.00 €		
Plancha gaz -	4	200.00 €	200.00 €		
barriere	15	100.00 €	100.00 €		

Adopté à l'unanimité.

Voyage dans le Lot

Suite au succès du voyage organisé l'année précédente dans le cantal, Madame le Maire décide d'organiser un voyage pour les personnes de la commune ayant plus de 60 ans. Madame le Maire et M SPEYBROEK ont organisé, cette année, un voyage dans le Lot.

Une proposition de contrat est faite par l'agence Voyages Vallade de Brantôme. Le coût s'élève à la somme de 4 576 € avec le versement d'un acompte de 1 800 €

Madame le Maire propose de fixer la participation des personnes intéressées pour participer à ce voyage à la somme de 49 €.

Adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Madame le Maire expose qu'à la demande du Grand Périgueux, il a été réalisé un film de présentation de la commune.

La perception nous indique qu'il faut régler cette dépense en investissement pour un montant de 550€ Il est proposé de financer cette dépense par un supplément de recettes de la taxe d'aménagement.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE :

Vente d'immeuble

Madame le Maire indique qu'il serait souhaitable de vendre l'immeuble situé place de l'église. Un agent immobilier a fait une estimation de 45.000 à 55.000euros. Il est proposé de mandater Madame le Maire pour suivre ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Dénomination de la nouvelle rue

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'après avoir créée une nouvelle rue pour relier l'espace santé à la pharmacie, il convient de lui attribuer un nom.

Madame le Maire propose la rue Arnaud BELTRAME pour honorer sa mémoire. Cet officier supérieur de gendarmerie est mort le 23 mars 2018 à Carcassonne alors qu'il avait volontairement pris la place d'une jeune femme maintenue en otage par un terroriste.

Adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE :

SDE 24 : Renforcement torsade La MONTADE – Travaux d'éclairage public

Madame le Maire rappelle que la commune de Savignac les Eglises est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et qu'elle a transféré sa compétence éclairage public.

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires au lieu-dit « La Montade »
Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet proposé par le SDE 24.

Le projet présenté à cet effet par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL prévoit les travaux suivants :

- Renouvellement travaux coordonnés ER-EP en souterrain
- L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 49 360.82 € HT soit **59 232,98 € TTC**
- La participation de la commune s'élève à 55% de la dépense soit un montant estimé à **27 148,45 € HT**

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Madame le Maire précise qu'après contrôle des travaux, la commune recevra un état des sommes dues, calculé sur la base du décompte définitif

Adopté à l'unanimité.

SDE 24 : Renforcement torsade La MONTADE – enfouissement télécom

Madame le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications ORANGE, qui définit les modalités techniques, administratives et financières de dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention qui vous est aujourd'hui présenté.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir, corrélativement, l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Conformément aux accords intervenus au niveau départemental, je vous rappelle que les études et les travaux de génie civil, à savoir : tranchées, gaines et chambres de tirage, à la charge de la commune, sont menés sous la direction du SYNDICAT DEPARTEMENTAL et qu'à l'issue de leur exécution, la partie câblage et la dépose du réseau aérien sont assurés par l'opérateur.

Ainsi, le projet présenté à cet effet par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL prévoit les travaux suivants :

- Renouvellement travaux coordonnés ER-EP en souterrain
- L'estimation prévisionnelle de l'opération s'élève à 16 610.63 € HT soit **19 932.75 € TTC**
- La participation de la commune s'élève à 16 610.63 €.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE.

Madame le Maire précise qu'après contrôle des travaux, la commune recevra un état des sommes dues, calculé sur la base du décompte définitif

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Le magasin de producteurs** : les travaux sont terminés. Il est ouvert depuis le 1^{er} juin tous les jours ainsi que le dimanche matin et propose des produits de qualité. Les débuts sont prometteurs !

- **Création d'une rue** : là aussi les travaux sont terminés. La deuxième phase concerne la démolition de la gendarmerie, le bâtiment étant amianté il ne pourra être rénové. Cette création va permettre une circulation beaucoup plus fluide et desservir le pôle médical installé à la résidence Plaisance.
- **Carrefour de la Chapelle** : La fin des travaux est prévue le 17 juin. Les plantations et la végétalisation se feront à l'automne.
- **Toiture du clocher** : Lors du démontage de la couverture du clocher, les poutres de la charpente étaient totalement « rongées ». Il a fallu les remplacer pour un supplément d'un montant de 3.184€
- **Toiture de la mairie** : La 1^{ère} tranche est terminée. La 2^{ème} aura lieu en septembre.
- **Construction d'un pumptruck** : la CAF a attribué une subvention d'un montant de 26.000 euros. Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de l'appel à projet déposé auprès de l'agence nationale du Sport, comme toutes les communes.
- **Installation de médecins** : Une réunion est programmée le 16 juin au cours de laquelle les deux médecins exposeront leur projet en présence du Directeur l'ARS, de la CPAM, du Dr Fénidès, des infirmières de Savignac les Eglises ainsi que du pharmacien, de l'ostéopathe, et de l'orthophoniste et du Maire.
- **Traverse du bourg avenue Sylvain Bordas** : L'appel d'offres pour choisir un architecte va être lancé. Il travaillera sur la base de la pré étude faite par l'Agence Technique Départementale. Il devra nous présenter le projet finalisé en fin d'année.
- **Labellisation E3D** : Le label E3D (école en démarche globale de développement durable) a été attribué à l'école du village pour une durée de trois ans. Un diplôme sera remis le 30 juin à 11h30 à l'école et les membres du conseil municipal sont invités à la remise de ce label ainsi que les Présidentes des associations Savignacoises.
- **Animations** :
 - Il est rappelé à tous qu'un concert de musique aura lieu le 17 juin à la salle d'animation.
 - La fête du Gué organisée conjointement par la mairie et l'amicale Laïque aura lieu les 16, 17 et 18 juin 2023.
 - Il est rappelé que toutes les actualités figurent sur le site internet de la commune qui est mis à jour plusieurs fois par semaine.
- **Démission** : Mme le Maire indique qu'elle a reçu la démission de Monsieur Jean Marie FURNION. Ce dernier indique que son nouvel emploi du temps ne lui permet plus de venir aux réunions du conseil. Le Préfet a pris acte de cette décision.

Les membres du Conseil prennent acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 12.